



# Championnat de Bretagne Vétérans

## Règlement

Saison 2021-2022

### Règlement

adoption : Juin 2021  
entrée en vigueur :  
01/09/2021  
validité : permanente  
secteur :  
Vétérans/Compétitions  
nombre de pages : 6  
+ 1 annexe

## Table des Matières

1. GÉNÉRALITÉS.....	2
1.1. Définition.....	2
1.2. Champ d'application.....	2
2. PARTICIPATION.....	2
2.1. Critères d'admission.....	2
2.2. Tableaux.....	2
3. INSCRIPTIONS.....	2
3.1. En simple.....	2
3.2. En doubles.....	3
4. CONFECTION DES TABLEAUX.....	3
5. ÉCHÉANCIER.....	3
6. GESTION TECHNIQUE.....	4
7. VOLANTS.....	4
8. TROPHÉES-MÉDAILLES.....	4
9. PARTENARIAT.....	4
10. FINANCEMENT.....	4
10.1. Frais d'inscriptions.....	4
10.2 Restauration.....	4
10.3 Produits divers.....	4
11. OFFICIELS TECHNIQUES.....	5
11.1. Juge Arbitrage.....	5
11.1.1. Désignation.....	5
11.1.2. Indemnités.....	5
11.1.3. Déplacements.....	5
11.1.4. Restauration et Hébergement.....	5
11.2 Arbitrage.....	5
11.2.1 Désignation.....	5
11.2.2 Indemnités.....	5
11.2.3 Déplacements.....	5
11.2.4 Restauration et Hébergement.....	5
12 ACCUEIL DE LA COMPÉTITION.....	5
13 MODALITÉS DE L'ORGANISATION.....	6
14 DÉCLARATION SUR POONA.....	6
15 AIDE-MÉMOIRE BRETAGNE VETERANS.....	6



# Championnat de Bretagne Vétérans

## Règlement

Saison 2021-2022

### Règlement

adoption : Juin 2021  
entrée en vigueur :  
01/09/2021  
validité : permanente  
secteur :  
Vétérans/Compétitions  
nombre de pages : 6  
+ 1 annexe

## 1. GÉNÉRALITÉS

### 1.1. Définition

Le Championnat de Bretagne Vétérans est une compétition attribuant les titres régionaux dans les disciplines de Simple Homme (SH), Simple Dame (SD), Double Homme (DH), Double Dame (DD) et Double Mixte (DX).

A l'issue de cette compétition, les titres de "Champion de Bretagne Vétérans" sont attribués aux vainqueurs, et de vice-champions de Bretagne Vétérans aux finalistes.

### 1.2. Champ d'application

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement de cette compétition, aussi nommée : "Bretagne Vétérans"

La gestion du Championnat est confiée par la Ligue de Bretagne de Badminton à la Commission Ligue Vétérans/Compétitions.

## 2. PARTICIPATION

### 2.1. Critères d'admission

Seuls peuvent être admis à participer au Championnat de Bretagne Vétérans, les joueurs remplissant les conditions suivantes :

- Joueurs licenciés dans un club breton affilié à la Fédération Française de Badminton (FFBaD).
- Joueurs vétérans autorisés à jouer en compétition pour la saison en cours.

### 2.2. Tableaux

Le Championnat de Bretagne Vétérans opposera les joueurs\* dans cinq tableaux (SH, SD, DH, DD, DM).

Dans chacun de ces tableaux, pour un meilleur déroulement du championnat, les vétérans seront regroupés par catégorie d'âge : V1 (+35), V2 (+40), V3 (+45), V4 (+50), V5 (55), V6 (+60), V7 (+65), V8 (+70), V9 (+75)...

## 3. INSCRIPTIONS

Pour le Championnat de Bretagne Vétérans, chaque joueur pourra participer aux trois tableaux (simple, double et mixte).

### 3.1. En simple

Dans chaque catégorie d'âge (V1, V2, V3, V4, V5, V6, V7, V8, V9), une liste de 12 joueurs titulaires et de 12 remplaçants sera éditée par la Ligue de Bretagne six semaines avant la date de la compétition.

Pour cela, il sera tenu compte des classements « réels » [entre (...)] des joueurs sur Poona, en ne listant donc que les joueurs ayant joué en simple au cours de la saison.

Dans certaines catégories, deux niveaux pourront être constitués à condition que le nombre d'inscrits dans la catégorie d'âge concernée soit supérieur à 12.

Dans le cas où le nombre d'inscrits dans une catégorie d'âge serait inférieur à trois, un regroupement avec un tableau d'une autre catégorie pourra être proposé.

Les joueurs concernés pourront alors refuser de maintenir leur inscription.

Un joueur pourra également demander à être inscrit dans une catégorie d'âge inférieure (Ex : un V3 pourra demander à être inscrit en V2, voire en V1), à condition que le tableau de la catégorie demandée ne soit pas complet.

\* Pour tout le reste du document, joueur pourra être remplacé par joueuse ou paire.



## Championnat de Bretagne Vétérans

### Règlement

Saison 2021-2022

#### Règlement

adoption : Juin 2021  
entrée en vigueur :  
01/09/2021  
validité : permanente  
secteur :  
Vétérans/Compétitions  
nombre de pages : 6  
+ 1 annexe

### 3.2. En doubles

Les inscriptions seront libres, mais seules les 12 meilleures en fonction du CPPH dans chaque catégorie seront retenues, dans chaque catégorie d'âge, pour participer à la compétition.

Dans certaines catégories, deux niveaux pourront être constitués, à condition que le nombre de paires inscrites dans la catégorie d'âge concernée soit supérieur à 12. Suite à cela, si le nombre de paires inscrites restait supérieur à 12, une liste d'attente sera alors établie.

En cas de forfait d'un joueur (une joueuse) d'une paire, la paire sera considérée comme forfait. Elle sera remplacée par la 1<sup>ère</sup> paire en liste d'attente. Les autres paires inscrites seront libérées pour le week-end du championnat.

En cas d'absence de liste d'attente, l'autre joueur pourra tenter de reconstituer une paire. Celle-ci prendrait place dans le tableau en prenant en compte la nouvelle somme des côtes des deux joueurs.

Aucune modification des tableaux ne sera plus apportée sauf accord du Juge-Arbitre désigné.

Une paire ne pourra pas se surclasser.

Une paire jouera dans la catégorie d'âge du plus jeune des 2 joueurs composant la paire.

(Ex : un V5 pourra s'inscrire avec un V4 dans la catégorie V4, avec un V3 dans la catégorie V3, avec un V2 dans la catégorie V2 ou même encore avec un V1 dans la catégorie V1. Par contre, une paire V5/V5 ne pourra pas s'inscrire dans la catégorie V4).

Au cas où le nombre de paires inscrites dans une catégorie d'âge est inférieur à 3, un regroupement avec un tableau d'une autre catégorie d'âge pourra être proposé. Les paires concernées auront, toutefois, la possibilité d'annuler alors leur inscription.

Les inscriptions doivent être parvenues à la Ligue à J-22 avant la compétition.

La sélection des joueurs sera établie à J-15 suivant le CPPH du jour par la Ligue de Bretagne de Badminton.

Les joueurs sélectionnés feront l'objet d'une convocation envoyée par la Ligue, après validation du Juge-Arbitre, à J-8 avant la date du championnat.

## 4. CONFECTION DES TABLEAUX

La confection des tableaux sera réalisée par le secrétariat de la Ligue.

Dans la mesure du possible, les tableaux seront répartis en poule de 3 ou 4, avec 1 ou 2 sortants par poule.

La taille limite, la répartition des joueurs dans les tableaux, les priorités entre tel ou tel tableau, les scissions ou fusions des tableaux seront vus en fonction des inscriptions et en phase avec le R.G.C.

Les têtes de séries seront déterminées pour chaque tableau et pour chaque catégorie d'âge, en fonction du CPPH à la date du tirage au sort.

## 5. ÉCHÉANCIER

Le tirage au sort des tableaux et les échéanciers seront effectués par le Juge-Arbitre à J-6 avant la compétition.

Tous les forfaits ultérieurs au tirage au sort devront être justifiés par écrit dans les conditions habituelles.

En fonction des inscriptions, l'échéancier suivant est conseillé.

### Samedi

- Les matchs commenceront par les simples (jusqu'aux quarts de finale), suivi des doubles mixtes (tableau intégral).
- L'ordre des matchs sera déterminé par le Juge-Arbitre.

### Dimanche

- Les matchs commenceront par les doubles suivis de la fin des tableaux de simples.
- L'ordre des matchs sera déterminé par le Juge-Arbitre.



## Championnat de Bretagne Vétérans

### Règlement

Saison 2021-2022

#### Règlement

adoption : Juin 2021  
entrée en vigueur :  
01/09/2021  
validité : permanente  
secteur :  
Vétérans/Compétitions  
nombre de pages : 6  
+ 1 annexe

## 6. GESTION TECHNIQUE

Les matchs sont obligatoirement gérés de manière informatique.

La compétition est gérée sur le logiciel BadNet.

La base sera fournie par le secrétariat de la Ligue et gérée ensuite par le club organisateur.

Le matériel utilisé doit être constitué d'un ordinateur apte à utiliser le logiciel BadNet et d'une imprimante.

Les inscriptions et les tableaux seront entièrement gérés par le secrétariat de la Ligue sous contrôle des commissions concernées.

Les convocations seront mises en ligne sur le site de la Ligue de Bretagne dans la semaine précédant la compétition.

Le fichier du tournoi (après contrôle du Juge-Arbitre) sera expédié au club organisateur dans le courant de la semaine précédant la compétition, pour la mise en place du championnat et diffusion d'information à la presse locale et sportive.

Le club organisateur devra entreprendre toutes les démarches afin de médiatiser l'évènement (presse sportive et locale, affichage, contacts avec les élus et les médias ...).

## 7. VOLANTS

Pour tous les joueurs, les volants plumes homologués sont à leur charge (partage) jusqu'aux finales.

Pour les finales, 4 volants plumes homologués seront fournis par la Ligue. Ceux-ci seront livrés au club organisateur par le partenaire de la Ligue de Bretagne.

En cas de défaillance du partenaire de la Ligue, les volants plumes homologués seront achetés par le club organisateur au partenaire de son choix. Ils lui seront alors remboursés (sur facture) par la Ligue.

Le club organisateur devra prévoir également un stock de quelques tubes qu'il pourra vendre (au prix du marché) aux compétiteurs demandeurs.

## 8. TROPHÉES-MÉDAILLES

Les médailles seront fournies par la Ligue pour les demi-finalistes, les finalistes et les vainqueurs des différentes séries.

## 9. PARTENARIAT

L'organisateur devra respecter l'engagement de la Ligue vis-à-vis de son partenaire.

Mettre à disposition un emplacement pour la tenue de son stand.

Afficher ses supports de communication et utiliser sa charte graphique sur les supports de communication.

En cas d'indisponibilité du partenaire de la Ligue, le club organisateur aura la possibilité de choisir le partenaire de son choix.

## 10. FINANCEMENT

### 10.1. Frais d'inscriptions

Le club organisateur conservera la somme des inscriptions avec l'obligation d'utiliser une partie de cette somme pour des divers lots (accueil, récompenses des vainqueurs et finalistes, etc.).

Une indemnité lui sera attribuée par la Ligue en cas d'inscriptions insuffisantes (moins de 100 joueurs).

### 10.2 Restauration

Le club organisateur devra prévoir pour les joueurs, les accompagnateurs, les officiels et le public une restauration suffisante. Celle-ci devra être présente dans chaque salle, si la compétition se déroule sur plusieurs sites. Les recettes des buvettes resteront entièrement acquises au club organisateur. Si le club souhaite mettre en place pour la buvette un système de réservation, il devra le préciser sur sa lettre d'invitation. Les tarifs de la buvette devront rester raisonnables.

### 10.3 Produits divers

Tous les autres bénéfices liés à des actions (ventes de volants, de matériel, tombola, jeux...) du club organisateur à l'occasion du Championnat de Bretagne Vétérans lui resteront entièrement acquis.



# Championnat de Bretagne Vétérans

## Règlement

Saison 2021-2022

### Règlement

adoption : Juin 2021  
entrée en vigueur :  
01/09/2021  
validité : permanente  
secteur :  
Vétérans/Compétitions  
nombre de pages : 6  
+ 1 annexe

## 11. OFFICIELS TECHNIQUES

### 11.1. Juge Arbitrage

#### 11.1.1. Désignation

Les Juges Arbitres du Championnat de Bretagne Vétérans sont désignés par la Commission Ligue Officiels Techniques à partir du moment où la compétition a été attribuée.

Le club organisateur pourra décider, en accord avec la Commission Ligue des Officiels Techniques, de trouver lui-même le(s) Juge(s)-Arbitre(s) adjoint(s).

Le Juge Arbitre principal sera de grade Ligue Certifié, au minimum.

Ils sont convoqués par le secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton.

#### 11.1.2. Indemnités

L'indemnité du Juge Arbitre principal est à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton.

L'indemnité du Juge Arbitre adjoint est à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton.

#### 11.1.3. Déplacements

Les frais de déplacements (à hauteur d'un aller-retour par compétition) des Juges Arbitres sont entièrement à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton.

#### 11.1.4. Restauration et Hébergement

Les frais de restauration et d'hébergement des Juges Arbitres sont entièrement à la charge du club organisateur.

### 11.2 Arbitrage

#### 11.2.1 Désignation

Si la Ligue n'organise pas de stage ou d'examen sur la compétition, le club organisateur peut, s'il le souhaite, solliciter des arbitres.

#### 11.2.2 Indemnités

En cas d'examen d'arbitre organisé par la Ligue, ces frais seront à la charge de cette dernière.

Sinon, les frais d'arbitrage resteront alors totalement à la charge du club organisateur

#### 11.2.3 Déplacements

Les frais de déplacements (à hauteur d'un aller-retour par compétition) des arbitres sont entièrement à la charge de l'instance qui les a désignés (Ligue de Bretagne de Badminton ou club organisateur selon les cas).

#### 11.2.4 Restauration et Hébergement

Les frais de restauration des arbitres sont entièrement à la charge du club organisateur.

Les frais de d'hébergement des Arbitres sont entièrement à la charge de l'instance qui les a désignés (Ligue de Bretagne de Badminton ou club organisateur selon les cas)

Le club organisateur pourra emprunter les deux chaises d'arbitre mises à disposition par la Ligue de Bretagne de badminton. Il devra alors prendre contact avec le Secrétariat de la Ligue pour la logistique et la durée du prêt.

En cas de stage ou d'examen arbitre, l'utilisation de chaises d'arbitre est obligatoire.

## 12. ACCUEIL DE LA COMPÉTITION

Dès l'approbation du calendrier des compétitions régionales, les clubs bretons souhaitant organiser ce Championnat de Bretagne Vétérans doivent envoyer un dossier de candidature motivé au secrétariat de la Ligue, avant le 29 octobre de la saison en cours.

Le club organisateur déposera un dossier de candidature pour l'organisation de la compétition sur 2 jours.

Le club organisateur devra disposer au moins de 10 à 12 terrains, dans une ou deux salles, sur 2 jours.

Il est possible d'organiser ce championnat avec le regroupement de 2 clubs, à condition que la distance entre les deux salles de la compétition soit inférieure à 10 km.



## Championnat de Bretagne Vétérans

### Règlement

Saison 2021-2022

**Règlement**

adoption : Juin 2021

entrée en vigueur :

01/09/2021

validité : permanente

secteur :

Vétérans/Compétitions

nombre de pages : 6

+ 1 annexe

## 13. MODALITÉS DE L'ORGANISATION

- Envoyer un document d'invitation avec plan d'accès vers les salles au plus tard 6 semaines avant la date de la compétition à la Ligue de Bretagne.
- Respecter le cahier des charges et les engagements annoncés dans le dossier de candidature.
- Prévoir un stand de restauration pour les 2 jours de compétition en fonction du nombre de personnes attendues (le nombre de compétiteurs sera communiqué par la Ligue à la suite de la phase d'inscription).
- Un repas suivi d'une soirée festive le samedi soir serait un plus fort apprécié par les vétérans.
- Proposer des contacts pour l'hébergement des joueurs et des juges-arbitres.
- Assurer parfaitement la gestion matérielle de la compétition dans les meilleures conditions (table de marque, gestion échancier et fichier de la compétition, sono, affichage, assistance médicale, etc.)
- Prévoir des scoreurs au moins pour les finales.
- Entreprendre des démarches pour médiatiser le championnat (invitation des partenaires de la Ligue et du club organisateur, aux élus locaux, régionaux, de la Ligue, et de la presse sportive régionale ...).
- Renvoyer le dimanche soir à la fin du championnat, le fichier Bad+ des résultats au secrétariat de la Ligue. Informer la presse sportive régionale et locale des résultats finaux.

## 14. DÉCLARATION SUR POONA

La demande d'autorisation sera faite sur Poona par la Commission Ligue Tournois au moins 90 jours avant la compétition. Cette Commission rédigera également le règlement particulier qui devra être joint à la demande d'autorisation de tournoi, procédera à la vérification et à la validation de la demande dans les délais impartis.

## 15. AIDE-MÉMOIRE BRETAGNE VETERANS

- Parution du calendrier des compétitions régionales : juin
- Candidature des clubs : dès la parution du calendrier & du règlement
- Choix de l'organisateur par la ligue : réunion Comité Directeur de novembre
- Demande d'autorisation avec règlement particulier : 3 mois avant la compétition
- Invitation et plan envoyés au Secrétariat de la Ligue 6 semaines avant
- Date limite d'inscription : J-22
- Date de prise en compte du CPPH : J-10
- Tirage au sort par le Juge-Arbitre : J-6
- Diffusion des convocations et informations du club organisateur (Bad+) : J-5
- Envoi des résultats à la Ligue : le soir de la fin de compétition
- Affichage des résultats sur le site Internet de la Ligue : J+1